

Communiqué de presse

Lille Métropole Habitat accompagne ses locataires face à l'augmentation des coûts de l'énergie

Les locataires du parc social de Lille Métropole Habitat ont reçu ces derniers jours les courriers de régularisations annuelles de leurs charges. Celles-ci ont été particulièrement impactées par le contexte économique de fluctuation des prix des énergies primaires, entraînant une hausse importante des coûts liés au chauffage et à l'eau sanitaire. LMH se mobilise pour accompagner au mieux les locataires face à cette hausse.

Conscient des incompréhensions que peuvent susciter ces régularisations et des difficultés de paiement rencontrés par les locataires, LMH souhaite expliquer comment sont calculées les consommations et l'accompagnement particulier mis en place pour y palier.

Les charges, résultantes des fournisseurs

La régularisation des charges est le résultat d'un calcul prenant en compte deux paramètres : la consommation réelle propre au locataire en volume (eau froide, eau chaude, chauffage calculé en degrés, etc.) et le coût de ce volume fourni par le prestataire.

À partir de cela, LMH calcule l'écart entre :

- Les **acomptes payés** toute l'année par les locataires,
- La **somme des factures de chaque fournisseur** répartie par locataire en fonction :
 - o Soit de sa consommation réelle, si son logement est équipé de répartiteur ou d'un compteur,
 - o Soit du volume de son logement, comme des tantièmes dans une copropriété.

Le rôle de LMH est donc de répartir la réalité de la consommation pour chaque locataire, déduire les acomptes déjà reçus mensuellement tout au long de l'année 2022 et rembourser ou facturer la différence. **LMH refacture à l'euro prêt le montant des factures des fournisseurs et ne réalise aucun bénéfice.**

Un accompagnement spécifique mis en place

Afin d'apporter un accompagnement face à ces dépenses, LMH a **alerté** au fur et à mesure de l'année les locataires dont les consommations apparaissaient excessives pour adapter leurs gestes.

Aujourd'hui, le bailleur propose des **modalités d'échelonnement** des paiements et encourage la sollicitation à différentes aides, tels que le Fonds de Solidarité Logement, Solih'aid et bien d'autres.

En complément, les agences LMH ont d'ores et déjà pris de nombreux rendez-vous et des **permanences** s'organisent en cœur de résidences afin de venir à la rencontre des locataires qui souhaiteraient être aidés dans leurs démarches.

Les locataires sont invités à contacter le **Service Clients par téléphone au 09 70 249 249** pour toute information complémentaire.